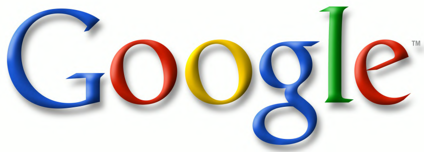
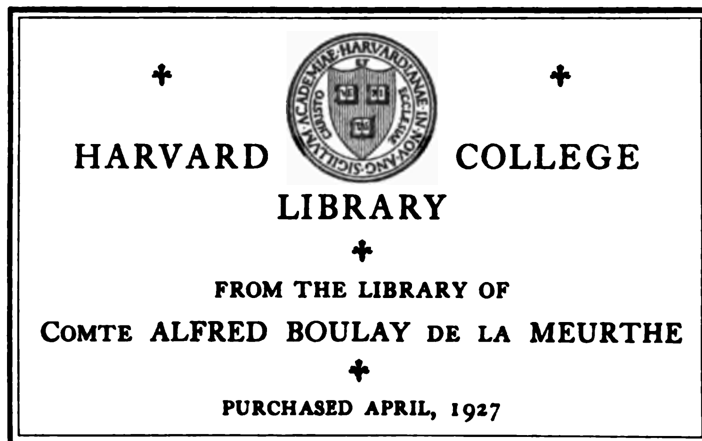

Google


CHRISTO ECCLESIAE
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG

LETTRE PASTORALE

DE

Nos Seigneurs les Archevêques d'Avignon, Alger, Aix, Chambéry, Lyon, et de Nos Seigneurs les Evêques de Dijon, Digne, Moulins, Langres, Annecy, Saint-Claude, Marseille, Gap, Grenoble, Ajaccio, Tarentaise, Montpellier, Autun, Valence, Belley, Nîmes, Oran, Fréjus, Viviers et Saint-Jean-de-Maurienne,

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE LEURS DIOCÈSES,

Pour leur annoncer l'établissement d'une Université Catholique dans la ville de Lyon.



LYON
J. B. PÉLAGAUD
IMPRIMEUR DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ
Rue Sala, 58.
1876

LETTRE PASTORALE

DE

Nos Seigneurs les Archevêques d'AVIGNON, ALGER, AIX, CHAMBÉRY, LYON, et de Nos Seigneurs les Evêques de DIJON, DIGNE, MOULINS, LANGRES, ANNECY, SAINT-CLAUDE, MARSEILLE, GAP, GRENOBLE, AJACCIO, TARENTAISE, MONTPELLIER, AUTUN, VALENCE, BELLEY, NÎMES, ORAN, FRÉJUS, VIVIERS et SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE,

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE LEURS DIOCÈSES,

Pour leur annoncer l'établissement d'une Université Catholique dans la ville de Lyon.



Nos Très-Chers Frères,

La sainte Eglise n'a jamais cessé de revendiquer, comme un apanage essentiel de sa mission divine, le droit et la liberté d'enseigner ; jamais elle n'a oublié que le devoir d'éclairer les peuples a été imposé aux Apôtres et à leurs successeurs. Toutes les nations et tous les siècles disent que ni les fatigues, ni les persécutions n'ont su arrêter, dans cet apostolat, ceux

que le Seigneur a revêtus de son autorité suprême pour instruire et sanctifier les générations humaines.

Dès que le baptême lui a donné un enfant, l'Eglise ne peut négliger d'exercer un contrôle maternel sur l'éducation de cette créature de Dieu, appelée à une destinée surnaturelle. Elle a le devoir de le suivre dans le développement de ses facultés, et de le conduire, autant qu'il est en elle, à une parfaite connaissance des choses divines et humaines, de manière à ce qu'il puisse répondre pleinement à sa vocation de chrétien.

Voilà, Nos Très-Chers Frères, ce qu'avaient compris toutes les nations catholiques. Aussi depuis la tentative impuissante de Julien l'Apostat, qui supprimait pour les chrétiens ce qu'on appellerait aujourd'hui le droit à l'instruction, l'Eglise fut-elle, jusqu'au commencement de ce siècle, libre d'ouvrir des établissements où la jeunesse trouvait le double bienfait d'une éducation et d'un enseignement conformes à la foi de ses pères.

Depuis lors, dépouillée de son droit, l'Eglise a réclamé auprès de tous les pouvoirs qui ont successivement gouverné la France des lois réparatrices; et sa constance, que les révolutions n'ont pu lasser, a fini par être couronnée de quelque succès. Désormais l'enseignement chrétien jouit, à tous ses degrés, d'une liberté qu'on lui mesure, il est vrai, d'une main parcimonieuse; mais cette liberté, défendue par les garanties légales dont elle est entourée, sera, nous l'espérons, respectée des passions anti-religieuses elles-mêmes.

Ces conquêtes imposaient à vos Evêques, Nos Très-Chers Frères, des obligations nouvelles. Quand ils avaient lutté avec tant de persévérance, ce n'était évidemment pas en vue de remporter une victoire stérile, mais afin de mettre à profit une liberté si péniblement reconquise. Aussi la loi du 12 juillet 1875 était à peine promulguée, qu'établir des Universités

Catholiques devenait, dans l'Eglise de France, l'objet premier du zèle des Evêques, parce que, à leurs yeux, c'était l'œuvre qui répondait le mieux aux besoins impérieux des âmes, et aux nécessités de notre patrie.

La pensée d'établir dans la ville de Lyon une Ecole libre et chrétienne d'instruction supérieure, s'offrit d'elle-même à bien des esprits. Grâce à l'initiative de quelques chrétiens d'élite, une Faculté de Droit fut organisée avec une activité merveilleuse, et quelques semaines après on voyait se grouper autour des nouvelles chaires un nombre d'élèves dépassant nos espérances.

A peine cette entreprise courageuse des Catholiques lyonnais fut-elle connue, qu'aussitôt l'Episcopat s'empressa de la bénir. Aujourd'hui les choses ont marché, et Nous venons, au nom de l'Eglise de Dieu et du Vicaire de Jésus-Christ, prendre solennellement la haute direction de la naissante Université Catholique de Lyon, que gouvernera désormais un Conseil composé d'Archevêques et d'Evêques. Avec l'aide de la divine Providence, Nous nous efforcerons de donner promptement à l'œuvre commencée tous les développements qu'autorise la législation et que réclame une institution de cette nature. Dès la rentrée prochaine, un cours de Droit naturel et de Droit canon, institué par Nous, viendra compléter ceux qui ont été jusqu'ici professés dans la Faculté existante. Dans quelques mois, Nous en avons l'espoir, la création de deux autres Facultés nous assurera le titre officiel d'Université et les avantages qui en sont la conséquence légale.

Assurément, Nos Très-Chers Frères, c'est là une œuvre considérable, et de toutes celles que nous impose en ces jours d'épreuve notre charge pastorale, la plus difficile peut-être. Mais les périls de la foi dans un siècle agité par tant d'erreurs ne nous permettent pas d'hésiter. Ne faut-il pas

pour arrêter les effrayants ravages du scepticisme, que la jeunesse puisse recevoir un enseignement tout entier inspiré par la religion et dirigé par la foi catholique ? Or, en face de pareils intérêts engagés dans la lutte, serait-il possible que l'Episcopat se laissât arrêter par une défiance injurieuse pour cette Providence divine dont il sert ici les volontés, et qui sait avec tant de sagesse et de puissance venir en aide à ceux qu'elle choisit pour accomplir ses desseins ?

Pères de famille chrétiens, vous serez comme nous et avec nous, ses instruments généreux et zélés. Après Dieu, Nous comptons sur votre coopération la plus active, puisque, après tout, c'est pour vous et pour vos enfants que nous travaillons et que nous nous condamnons à tant de sollicitudes. Disons plus, il y a pour le peuple fidèle tout entier un devoir de conscience et d'honneur à contribuer avec ses Evêques à la création de ces grands établissements, appelés par tant de désirs et enfin devenus possibles, au prix de tant de combats. Ceux même d'entre vous, N. T.-C. F., qui ne verraient pas pour leurs familles un intérêt immédiat et direct dans la création de nos Universités, ne sauraient demeurer indifférents à notre appel. Quand une œuvre est déclarée par tous vos Evêques éminemment catholique et nécessaire, quand elle est de la part du Souverain Pontife l'objet des recommandations les plus pressantes, il n'est aucun enfant de l'Eglise qui ne doive y participer dans la mesure de son influence et de ses moyens.

C'est pourquoi, N. T.-C. F., connaissant l'esprit de foi qui vous anime, et l'inépuisable charité que cet esprit vous inspire, Nous nous mettons courageusement à l'œuvre. En d'autres provinces, à qui vous ne cédez pas à coup sûr en générosité et en ressources, des Universités catholiques, sœurs de la nôtre, ont vu les offrandes les plus magnifiques venir

seconder l'initiative de leurs courageux fondateurs. Nous aurions cru faire injure à nos diocèses en ne les estimant pas capables de pareils sacrifices. Au reste, Nous ne cherchons pas à le dissimuler, les frais de premier établissement et les charges annuelles de l'œuvre que nous entreprenons au nom du Seigneur, atteignent un chiffre énorme: mais appuyés sur Dieu, qui veut le salut de ces jeunes générations exposées à tant de périls, et par elles, le salut de la France, Nous ne nous croyons pas téméraires, en attendant de votre part des largesses exceptionnelles.

Nous allons donc, Nos Très-Chers Frères, pour Dieu et pour la Patrie, travailler à rendre chrétienne l'éducation supérieure, en faisant asseoir de nouveau l'Eglise dans les chaires illustrées autrefois par son génie. Nous recommandons spécialement notre dessein au zèle du Clergé et aux prières de toutes les âmes pieuses. Ce n'est pas en vain que travaillent ceux qui élèvent l'édifice, quand la bénédiction divine est sur eux et sur leurs œuvres. N'en doutez pas, Nos Très-Chers Frères, le secours divin et l'union de nos efforts nous promettent le succès; ni les contradictions ni les obstacles ne pourront faire échouer la sainte entreprise à laquelle Nous nous sommes voués, laquelle a droit à vos plus ardentes sympathies, et à votre concours le plus généreux.

Et sera la présente Lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses le Dimanche qui en suivra la réception.

En la fête de Saint-Charles Borromée, le 4e jour de Novembre de l'an de grâce 1876.

† LOUIS, *Archevêque d'Avignon.*

† CHARLES, *Archevêque d'Alger.*

† AUGUSTIN, *Archevêque d'Aix, Arles et Embrun.*

† **PIERRE-ANASTASE**, *Archevêque de Chambéry.*

† **LOUIS-MARIE**, *Archevêque de Lyon et de Vienne.*

† **FRANÇOIS**, *Evêque de Dijon.*

† **JULIEN**, *Evêque de Digne.*

† **PIERRE**, *Evêque de Moulins.*

† **JEAN**, *Evêque de Langres.*

† **CLAUDE-MARIE**, *Evêque d'Annecy.*

† **LOUIS ANNE**, *Evêque de Saint-Claude.*

† **CHARLES-PHILIPPE**, *Evêque de Marseille.*

† **AIMÉ-VICTOR-FRANÇOIS**, *Evêque de Gap.*

† **AMAND-JOSEPH**, *Evêque de Grenoble.*

† **FRANÇOIS-XAVIER**, *Evêque d'Ajaccio.*

† **CHARLES-FRANÇOIS**, *Evêque de Tarentaise.*

† **FRANÇOIS-MARIE-ANATOLE**, *Evêque de Montpellier.*

† **ADOLPHE-LOUIS**, *Evêque d'Autun, Chalon et Mâcon.*

† **CHARLES**, *Evêque de Valence.*

† **JOSEPH**, *Evêque de Belley.*

† **LOUIS**, *Evêque de Nimes.*

† **ANGE**, *Evêque d'Oran.*

† **FERDINAND**, *Evêque de Fréjus et Toulon.*

† **FRÉDÉRIC**, *Evêque de Viviers.*

† **MICHEL**, *Evêque de Parium, administrateur apostolique de Saint-Jean-de-Maurienne.*

LYON. — J. B. Pélagaud, imprimeur de N. S.-P. le Pape et de l'Archevêché de Lyon. — 1876.

N$_0$ 13.



LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BELLEY

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE

Au sujet

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LYON

JEAN-JOSEPH MARCHAL, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Évêque de Belley,

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Vous avez entendu, N. T.-C. F., les vénérables Archevêques et Évêques qui, ayant résolu de fonder une Université catholique à Lyon, ont jugé à propos de vous faire connaître, par une exposition qui leur

fût commune à tous, la nature, le caractère, les motifs et la portée de leur dessein. Que pourrions-nous ajouter à une parole qui est aussi respectée qu'elle est autorisée? Vous l'avez suffisamment compris, en usant de la liberté que la loi nous a rendue, nous ne voulons que nous acquitter de l'un de nos plus graves devoirs envers J.-C. qui nous a chargé de rappeler ses commandements à toute créature; envers l'Église qui, étant la mère des peuples chrétiens, prétend avec justice en élever les générations nouvelles; envers la France qui ne sera sauvée que par le rétablissement des vrais rapports entre la religion et la science, entre Dieu et la societé; envers vous enfin, pères et mères, dont la confiance nous oblige à donner à la formation chrétienne de vos fils son complément nécessaire dans l'enseignement des Facultés d'une Université catholique. Telles sont nos vues, N. T.-C. F., et le passé vous garantit comment elles se réaliseront dans l'avenir.

La religion, en effet, présidait à tout l'enseignement, N. T.-C. F., à ces brillantes époques de notre histoire, quand les écoles de Charlemagne dissipaient l'ignorance et les ténèbres de la barbarie; quand, au temps de saint Louis, les docteurs de l'Université de Paris attiraient des auditeurs de toutes les extrémités de l'Europe; quand enfin, au dix-septième siècle, la France recevait de tant de beaux génies, formés par des maîtres chrétiens, une couronne de prééminence littéraire et scientifique qui n'est point encore tombée de son front. Voilà ce que l'Église a fait pour vos pères; elle veut le faire encore pour vos fils.

N'écoutez pas, N. T.-C. F., ceux qui vous diraient : cette entreprise est aussi inutile qu'elle est onéreuse, puisqu'il est abondamment pourvu d'ailleurs aux besoins qu'elle prétend satisfaire. Si cela était vrai des Universités libres, il faudrait le dire aussi des établissements secondaires; et tout le monde sait que, si nombreux qu'ils soient, les Colléges religieux ne le sont pas encore assez au gré des familles qui leur confient leurs enfants.. Il en est des Universités catholiques

comme des Colléges catholiques; ceux-ci appellent celles-là, et la nécessité est la même des deux parts. Du reste, c'est notre droit et nous en usons; c'est notre devoir et nous l'accomplissons.

Mais, N. T.-C. F., la création de ces chaires pour le haut enseignement de toutes les sciences dont l'ensemble forme une Université, ne saurait être l'œuvre d'un seul homme, ni même d'une association ordinaire. Autrefois les corps religieux, les Évêques, les villes et les princes posaient les premiers fondements de l'édifice, en assuraient les développements essentiels, et bientôt la générosité des particuliers de toutes les conditions en faisaient un de ces établissements qui furent, durant de longs siècles, la gloire et la force des nations chrétiennes, et qui, hélas! ne sont plus connus parmi nous. Telles sont les traditions que nous vous invitons à reprendre, et c'est avec confiance que nous adressons cet appel au clergé et aux fidèles du diocèse de Belley.

Comment, en effet, pourrions-nous douter de votre généreux concours? Quand, il y a plus d'un demi-siècle, mais c'était hier pour vos cœurs reconnaissants, quand Mgr Devie organisa ce diocèse qu'il devait former avant de le gouverner, que firent vos pères? Ils demandèrent surtout au vénérable Évêque de pourvoir à l'éducation de leurs fils. Vous savez comment ce vœu fut entendu, anciens élèves de Belley et de Meximieux, de Thoissey et de Ferney et de tant d'écoles d'un autre ordre qui durent leur existence à ce bon pasteur.

Le zèle du clergé répondit à celui de l'Évêque, et une tradition de savoir, de piété et de dévouement a passé des maîtres qui vous ont formés à ceux qui forment aujourd'hui vos enfants. Mais qu'auraient pu faire l'Évêque et le clergé, si les fidèles ne s'étaient groupés autour d'eux? Votre religieuse confiance leur a donné des élèves; votre reconnaissance et votre générosité leur ont assuré les ressources indispensables. Il en sera de même aujourd'hui, N. T.-C. F.

Nous voulons compléter l'œuvre que votre concours a fait naître, puis a soutenue si longtemps; il ne nous manquera pas pour ce suprême effort, car c'est pour vous que nous voulons finir notre œuvre, comme c'est pour vous qu'elle a été commencée.

Nous nous adressons à tous, sans exception, parce qu'il s'agit d'une œuvre qui nous intéresse tous. Si les familles qui donnent des étudiants aux Universités sont relativement peu nombreuses, ne l'oubliez pas, c'est des Universités que sortent les magistrats, les savants, les médecins, tous ceux à qui nous confions nos droits, nos intérêts, notre vie même, et de qui dépendent principalement la sécurité et la paix des familles, l'honneur et la prospérité de la patrie. Qui d'entre nous, N. T.-C. F., ne doit s'intéresser à la formation de ces serviteurs de la France, surtout si nous considérons qu'ils peuvent venir de tous les rangs de la société? Il n'est donc personne qui ne doive contribuer, ne serait-ce que par l'humble et généreuse obole de la veuve de l'Évangile, à cette œuvre chrétienne et française des Universités catholiques dont la seule annonce aurait fait tressaillir nos aïeux. Vous donnerez ce que vous pourrez; la plus faible aumône offerte pour Dieu, en reconnaissance du don de la foi et du bienfait de l'éducation chrétienne, sera comme le grain de sénevé dont parle Jésus-Christ; cette semence communiquera sa fécondité à notre établissement, et elle le fera grandir comme les arbres qui offrent l'abri et la nourriture à tous les oiseaux du ciel.

Toutefois, N. T.-C. F., nous adressons un appel plus particulier et plus pressant à ceux d'entre vous qui ont été élevés, soit dans nos maisons diocésaines, soit dans d'autres établissements chrétiens, ou qui aujourd'hui y font élever leurs enfants. Nous n'insisterons pas; vos cœurs vous parleront mieux que nous ne pourrions le faire. Nous nous en rapportons à votre reconnaissance pour le passé et pour le présent, et à votre confiance pour l'avenir.

Nous vous avons rappelé tout à l'heure, N. T.-C. F., que les anciennes Universités dont la France était si justement fière, furent, en grande partie, fondées et dotées par les familles que Dieu avait favorisées des biens de la fortune. Il en sera de même, nous l'espérons, pour l'Université catholique de Lyon. Nous avons la consolation de voir un grand nombre de familles chrétiennes multiplier, dans notre diocèse, les œuvres de leur foi et de leur charité; pourquoi ne feraient-elles pas leur œuvre principale de cette création nécessaire d'une Université catholique dans notre région? Pourquoi n'assureraient-elles pas au diocèse de Belley l'honneur de contribuer largement à une si patriotique et si religieuse entreprise? Nous offrons un digne objet à leur libéralité, et, nous n'en doutons pas, nous serons entendu et compris. Voilà, N. T.-C. F., la vraie gratuité, la gratuité sincère de l'enseignement, telle que nos pères la comprenaient et la pratiquaient. Les familles riches et généreuses fondaient les écoles, les colléges, les universités, et, grâce à la création de bourses comme celles que nous allons proposer, il n'y avait si pauvre enfant, dès qu'il paraissait heureusement doué, qui ne pût cultiver son talent, sans augmenter les impôts de son père, et prendre quelquefois son vol vers les plus hauts sommets dans la société civile et religieuse. Notre histoire est remplie de ces exemples. Chrétiens généreux qui avez tant contribué à la prospérité de ce diocèse, achevez votre œuvre : aidez-nous à assurer, pour votre part, à notre contrée, le bienfait inappréciable d'une science religieuse.

Avons-nous besoin de le dire? Nous faisons appel aussi à notre clergé. Nous n'ignorons ni la pauvreté de plusieurs de ses membres, ni la gêne d'un grand nombre, ni les charges de presque tous; mais nous connaissons aussi le cœur de nos prêtres, et l'expérience nous a déjà appris que lorsque l'Église, les âmes et la France sont en cause, les uns savent donner de leur pauvreté ou de leur médiocrité,

aussi bien que les autres de leur abondance. Ici non plus, nous n'avons donc pas à exhorter, mais seulement à signaler la grandeur et l'importance de l'œuvre pour laquelle nous demandons le concours de tous.

Nous l'espérons, N. T.-C. F., à Lyon, comme à Paris, comme à Angers, comme à Lille, nous retrouverons la foi et la générosité des anciens jours, et le diocèse de Belley s'honorera en prenant une part digne de lui à cette œuvre de l'Université lyonnaise dont il sera un des premiers à recueillir les fruits.

A ces causes, après en avoir délibéré avec nos vénérables Frères, les Chanoines et Chapitre de notre Cathédrale, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1.

Une quête sera faite en faveur de l'Université catholique de Lyon, dans toutes les églises de notre diocèse, aux messes solennelles de la prochaine fête de Noël.

ART. 2.

Nous prions ceux de nos diocésains qui peuvent prendre une part plus considérable à la fondation de l'Université catholique de Lyon, de nous faire connaître, soit directement, soit par l'intermédiaire de MM. les Curés, le montant de leurs offrandes, de quelle manière et en combien d'annuités ils se proposent de les verser.

ART. 3.

Nous exprimons le désir que les offrandes de nos diocésains soient assez abondantes pour qu'il soit possible d'en faire trois parts : la

première serait consacrée aux frais d'établissement qui, on le sait, sont très-considérables ; la seconde servirait à fonder une chaire au nom du diocèse de Belley, ce qui exige un revenu annuel d'environ cinq mille francs ; la troisième serait destinée à la création de quelques bourses en faveur des élèves laïques du diocèse de Belley qui désireraient suivre les cours des Facultés de l'Université catholique de Lyon.

Chaque bienfaiteur est libre d'indiquer comment son offrande doit être appliquée à sa destination, ou de Nous laisser le soin de la répartir Nous-mêmes.

ART. 4.

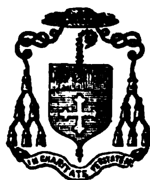
Un registre sera ouvert au secrétariat de notre Évêché et on y inscrira toutes les offrandes, avec les désignations d'origine et de destination indiquées par les donateurs.

Ce registre sera tenu et toutes les offrandes seront recueillies par notre Secrétaire Général, en qualité de Trésorier de l'œuvre diocésaine de l'Université catholique de Lyon.

Et sera notre présente Lettre pastorale lue et publiée au prône de la messe paroissiale, dans toutes les églises de notre diocèse, le quatrième dimanche de l'Avent, veille de la fête de Noël.

Donné à Belley, en notre Palais Épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire Général, en la fête de la Présentation de la sainte Vierge, le 21 novembre de l'an de grâce 1876.

† JOSEPH, *Evêque de Belley.*



Par Mandement de Monseigneur,

VALANSIO, *Chan. hon., Secrétaire.*

Belley. — Imprimerie SAUZET

N° 21

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

MONSEIGNEUR DE CABRIÈRES

ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

APRÈS LA MESSE D'INAUGURATION

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LYON

LE 24 NOVEMBRE 1877

T. III, p. 329.

Tempus faciendi, Domine: dissipaverunt legem tuam!

C'est le temps d'agir, ô mon Dieu: vos ennemis ont déchiré et jeté au vent le code de votre loi!

(Au Ps. 118e, pour l'office de Sexte.)

ÉMINENCE,

MESSEIGNEURS,

MES FRÈRES,

Quelle est la cérémonie extraordinaire, à laquelle nous prenons part en ce moment? Tous les évêques d'une région considérable de la France s'y sont associés, non pas seulement par leur présence et par une adhésion d'un jour, mais par des labeurs qui durent depuis plusieurs mois déjà, et dont la persévérance doit se soutenir et se prolonger encore, peut-être pendant de nombreuses années!

Le clergé a suivi partout, dans nos diocèses, l'impulsion de ses Chefs ; et pour ne pas citer d'autres exemples, la générosité a été si grande ici ; on a mis à répondre à l'appel du Cardinal-Archevêque un empressement si prodigieux; les plus humbles presbytères comme les paroisses les plus obscures ont si bien rivalisé avec les cités les plus riches et les plus populeuses, que nous serions en droit d'être surpris de tant de zèle et d'élan, si quelque chose pouvait étonner quand il s'agit de bonnes œuvres, de dévouement ou de charité, au sein de la grande Église de Lyon !

Et vous-mêmes, Messieurs, vous, pieux laïques de nos villes ou de nos campagnes, vous, femmes pieuses, vous tous qui formez ce que nous appelons avec orgueil : le peuple chrétien, n'êtes-vous pas entrés d'un concert unanime dans l'entreprise, effrayante à certains égards, dont nous saluons aujourd'hui la naissance, en quelque manière officielle ?

Dans cette vaste portion du territoire national, qui s'étend entre Lyon et la mer, une parole s'est répandue — votre parole, Messeigneurs, — elle a retenti partout, et partout elle a suscité de sympathiques échos. Jusque dans les villages les plus pauvres et les plus lointains, des paysans sans lettres, des chrétiennes ignorantes, à qui le nom même de cette ville illustre était étranger, ont voulu contribuer par l'offrande de leur modeste obole à la fondation que nous avions décidée, et dont il est probable que, ni pour eux-mêmes, ni pour leurs enfants, ils n'auront point à profiter.

Ou je me trompe beaucoup, mes Frères, ou une œuvre pareille est véritablement une œuvre de l'Église; elle est conçue sous son inspiration, rendue possible par son énergie, assurée et bénie par les grâces dont le Christ a remis le dépôt aux mains de sa céleste Épouse! Ce sont bien là les traits auxquels on reconnaît les desseins que l'Esprit de Dieu suggère et fait prospérer!

Oui, commencée par les pontifes, accueillie et propagée par le clergé, adoptée, embrassée, alimentée par le cœur et les largesses du peuple, cette œuvre présente les caractères des créations merveilleuses dont le Ciel est l'auteur, et qui semblent participer à l'universalité de l'Église catholique elle-même?

Enfin, le signe suprême, non pas seulement le consentement tacite, mais l'approbation éclatante et la bénédiction solennelle du Pontife-Roi accompagnent et couronnent les autres marques de la volonté divine. Rien ne manque donc à notre entreprise de ce qui peut la signaler comme étant, à la lettre, une œuvre de l'Église, et par conséquent une œuvre assurée de ses résultats autant que de son avenir.

Vous n'en doutez pas, mes Frères, et quand j'entendais, hier, énumérer les noms de ces trente hommes dévoués, à qui leur naissance, leur fortune, leur travail ont acquis une si juste considération, et qui n'ont pas hésité à former entre eux la société civile, autour de laquelle va désormais rayonner et comme graviter la vie et l'action de l'Université Catholique de

Lyon, je ne pouvais m'empêcher, au dedans de moi-même, de bénir et de louer Dieu, qui jamais ne se manque à Lui-même, qui ne manque pas davantage à son Église, et qui, par des moyens parfois contradictoires, atteint toujours à ses fins et à son but, sans que rien puisse le faire dévier de la route à laquelle il Lui a plu d'attacher son libre choix. C'est Lui qui suscite les dévouements et les sympathies ! C'est Lui qui crée les germes et qui les fait ensuite s'épanouir et fructifier !

Tantôt Dieu choisit les petits et les pauvres ; et avec eux Il étonne, Il déconcerte par la fécondité qu'Il donne en quelque manière à ce qui n'existe pas ! Tantôt Il appelle les riches à être ses instruments, et Il donne à leur richesse une puissance inaccoutumée.

Ainsi, quand, il y a déjà bien des années, la Providence jugea bon de faire évangéliser avec plus de suite la Chine, la Corée et le Japon ; quand cette même Providence trouva opportun de jeter dans toutes les parties du monde, et jusque sur les plages les plus éloignées ou les plus inhospitalières, des ouvriers apostoliques de plus en plus nombreux, une pauvre ouvrière de votre ville, Messieurs, conçut, par une sorte de révélation, le plan de l'Œuvre admirable de la *Propagation de la Foi*. Et qui peut ignorer ce qu'a enfanté de prodiges, ce qu'a donné de secours le *sou par semaine*, dont la première idée semblait n'être qu'un rêve téméraire ! On ne saurait compter les milliers d'infidèles que cette pensée, si simple et si hardie, permet, chaque année, d'amener ou de maintenir dans le bercail du Christ !

Nous voici maintenant en présence d'un autre apostolat à exercer, d'une autre Propagation de la Foi à susciter, non plus parmi les païens ou les idolâtres, non plus à l'étranger et parmi des peuples barbares, mais chez nous, au sein de la vieille nation chrétienne! Dieu n'est pas en retard pour choisir et envoyer les apôtres et les missionnaires d'un nouveau genre que les besoins de son Église réclament.

C'est vous, mes Frères, qui entendez l'appel divin, et qui n'hésitez pas à proposer vos fortunes et vos personnes, comme les cautions et les garanties de l'avenir de nos Universités naissantes ! En vérité, ou bien il n'y a pas de signe d'une fondation divine, ou bien les Universités catholiques sont une création que Dieu lui-même a voulu et qu'Il couvrira d'une invincible protection.

Je ne voudrais pas, Messeigneurs et mes Frères, abuser trop longtemps de l'attention bienveillante que vous daignez me prêter. Je suis confus, je l'avoue, en face de prélats si distingués par leur savoir, leur éloquence et leurs travaux, d'avoir été désigné pour occuper aujourd'hui cette chaire célèbre où rien ne m'appelait à monter, et que tant d'autres parmi mes auditeurs auraient occupée avec plus d'éclat et plus de fruit. Mais, puisque l'honneur m'est échu de fixer un moment vos regards et d'enseigner vos âmes, je souhaiterais de vous dire comment un évêque comprend la mission des Universités catholiques. Peut-être n'est-il pas inutile, à l'heure présente, de dissiper les ténèbres,

d'écarter les préjugés et d'exposer librement quels sont nos vœux, quelles sont nos intentions.

On nous accuse si souvent d'être les hommes du mystère, de ne rechercher que les complots secrets, de ne nous complaire enfin que dans l'obscurité de sombres et funestes intrigues ! Peut-être est-il bon de faire voir, une fois de plus, que nous acceptons au contraire avec joie l'occasion d'exposer ouvertement et au grand jour nos projets. C'est à cette loyauté généreuse que nous poussent le mouvement instinctif de nos âmes aussi bien que la juste susceptibilité de notre honneur. Nous n'avons rien à redouter de la lumière, et nous ne craignons pas d'en appeler sur nous les clartés.

A nos yeux, la création d'une Université catholique est une œuvre de tendresse ; et c'est, en même temps, une œuvre de défense sociale. Elle est une œuvre d'amour, en tant qu'elle se préoccupe directement et immédiatement du bien des jeunes gens, qui sont notre espoir et notre orgueil ; elle est une œuvre de défense sociale, en tant que, par une sorte d'influence ou d'infiltration mystérieuse, elle agit sur ceux-là même qui ne nous appartiennent point, et qui, s'ils le pouvaient, se refuseraient à respirer dans la même atmosphère que nous. Tendresse et préservation, voilà tout le sens de la grande entreprise, dont je vais vous entretenir.

I

Création des universités catholiques, — œuvre de tendresse.

Il ne faudrait pas, Messieurs, être à Lyon, dans une ville qui revendique avec une juste fierté le titre de « *premier siège des Gaules, prima sedes Galliarum* », pour oublier le caractère distinctif par lequel se sont signalés, dès l'origine, les premiers évêques, civilisateurs pacifiques de l'Europe et de la France. Ce caractère, c'est l'étroite union, l'alliance intime et affectueuse, nouée entre l'épiscopat et la jeunesse. Cette mutuelle inclination des Évêques vers les jeunes gens et des jeunes gens vers les Évêques, elle avait apparu tout d'abord dans le cœur même du Christ, si doux aux enfants, si tendre au disciple bien-aimé.

Chaque apôtre avait auprès de lui un groupe de jeunes hommes, destinés à devenir les successeurs de sa mission apostolique, les héritiers de sa doctrine et de son esprit. Vous connaissez les disciples de saint Pierre, vous connaissez ceux de saint Paul, vous connaissez surtout ici ceux de saint Jean l'Évangéliste.

Il n'est parmi vous, mes Frères, personne qui n'ait entendu raconter les scènes si poétiques, si belles et en même temps si religieuses, dont les plus vieux écrivains ecclésiastiques nous ont transmis le souvenir, et dans lesquelles se lient, avec tant de charme et d'harmonie,

les noms aimés de saint Polycarpe, de saint Pothin, de saint Irénée, de tous ces hommes apostoliques, prédicateurs futurs du Verbe, comme l'était leur maître, saint Jean, et formés par lui aux leçons de la charité comme à celles du martyre.

Saint Pothin, le premier évêque de votre antique cité, naissait cinquante ans à peine après la mort du Sauveur ; et sa longue carrière, poursuivie pendant près de quatre-vingt-dix années, lui permettait d'être le vivant anneau qui rattachait, sans intermédiaire, l'Orient à l'Occident, Éphèse à Lyon, les disciples de l'Aigle de Pathmos avec ceux de l'éloquent et vaillant Irénée. Si bien que, on peut l'affirmer sans nulle exagération, en pleine lumière historique, un siècle ne s'était pas écoulé, depuis l'ascension du Christ et la dispersion des Apôtres à travers le monde, que, déjà, existait ici une chrétienté florissante, composée surtout de Grecs d'Asie-Mineure, et au sein de laquelle, par suite des constants rapports qui l'unissaient avec les métropoles orientales, les pures doctrines de l'Évangile et les rites sacrés de la liturgie primitive étaient dès-lors le patrimoine commun des fidèles.

Aussi, de même que saint Jean l'Évangéliste, — celui que l'on peut à bon droit, et dans un sens très-réel, appeler l'Apôtre de Lyon — avait aimé à grouper autour de lui les jeunes disciples, en qui il remarquait ou des qualités plus rares ou des vertus mieux affermies; de même saint Irénée, attaché lui-même, dans son enfance, à saint Polycarpe, puis à Papias, et envoyé

enfin par les frères d'Asie-Mineure à ceux des Gaules, pour les prémunir contre les hérésies de Montan, ne se contenta pas de servir avec fidélité son vieil Évêque et de lui prêter probablement sa plume pour les lettres, adressées au nom de la communauté lyonnaise au saint pape Éleuthère. Il se montra « zélé pour l'Évangile du Christ » surtout par le soin qu'il mit à discerner et à instruire les adolescents, dont il espérait utiliser les talents en faveur de l'instruction des chrétiens, ou bien dans l'intérêt de la conversion des Gentils. Nous connaissons les noms de quelques-uns d'entr'eux, ceux en particulier de Caïus, de saint Hippolyte d'Ostie, de Pionius, et ceux surtout de ces deux innocents martyrs, Alexandre et Épipode, premières fleurs de son apostolat, encouragés par lui dans le combat suprême, associés à sa sanglante couronne, et qui, depuis dix-sept siècles, dorment à ses côtés dans la même tombe, inséparables entre eux, inséparables d'avec lui dans les luttes de la vie, dans le triomphe de la mort ! Ne sont-ce pas là de glorieux précurseurs pour les jeunes gens que nous appelons aujourd'hui au pied de nos chaires ? Et ne puis-je pas dire avec vérité que l'Université catholique de Lyon appuie ses fondements sur ces assises séculaires, jetées en terre par la confiance invincible de saint Pothin et par celle de son successeur !

Tel a toujours été le caractère distinctif de l'épiscopat. Il a multiplié les œuvres du zèle; il s'est signalé par l'éclat de son éloquence ou par celui de sa charité. Mais surtout il a aimé les âmes ; il a aimé principalement

les âmes des jeunes hommes; et ceux sur qui son action a pu s'étendre en liberté, ont béni sa prévoyance paternelle aussi bien que les prodiges de son dévouement.

Nous sommes donc constants avec nous-mêmes et avec nos plus vénérables traditions, mes Frères, lorsque, au milieu des périls ou des défaillances des sociétés modernes, nous nous tournons vers les jeunes générations, préoccupés de les armer de plus en plus solidement pour les combats que leur foi et leurs mœurs auront à soutenir.

Et que prétendons-nous faire pour elles, quels secours leur proposons-nous? Nous voulons les marquer d'un double sceau; nous voulons imprimer sur les intelligences le signe de l'unité, sur les cœurs celui de la moralité. Unité, moralité, voilà le but que nous poursuivons, en fondant, pour notre jeunesse, des universités spéciales, dont les principes de la révélation chrétienne soient la vie, la sève et la règle absolue.

Unité dans l'esprit! C'est là le but premier de tout enseignement véritablement supérieur, et surtout de l'enseignement catholique.

Quelle belle vision n'est-ce point que l'âme d'un jeune homme! Il y a en elle tant de germes qui fermentent et qui aspirent à s'épanouir; dans ce cœur, il y a tant d'espérances; dans ces facultés naissantes, tant d'élan et de souplesse; cette nature est si riche et si ardente, cette volonté si énergique! Quelle vivacité dans ses désirs, quelle étendue dans ses projets! Quelle

impétuosité dans ses mouvements et ses résolutions! Pas de frontière si reculée qu'elle ne croie pouvoir atteindre! Rien qui soit assez prompt à se dérober et à fuir, pour éviter ses vigoureuses étreintes et pour se soustraire à son embrassement!

Tout cela est grand, tout cela séduit et entraîne. Mais qui ne voit que, par sa faculté même de diffusion, cette âme est exposée à s'appauvrir et à s'étioler? Il est important, il est nécessaire qu'une action énergique et venue de haut réunisse en faisceau ces forces, trop exposées à se perdre en se divisant. Il faut que, pour combler les inévitables lacunes, les *hiatus* béants entre les diverses connaissances auxquelles une jeune intelligence est obligée de s'appliquer, une doctrine supérieure apparaisse, dont le rôle soit de mettre à sa vraie place et à son vrai jour chaque science isolée, de la coordonner avec les sciences plus nobles ou avec celles qui le sont moins, de faire, en un mot, pour le monde de l'esprit, ce que fait la lumière physique pour le monde des corps, en indiquant, par le contraste de ses ombres ou de ses clairs, la situation réelle des objets, leurs proportions véritables et leurs véritables relations avec ce qui les entoure. Seule, la lumière religieuse, la lumière révélée peut accomplir cette œuvre et produire cette unité!

Que deviendra, par exemple, la philosophie, si rien n'en contrôle les recherches; si, tout en respectant et en consacrant l'usage légitime des forces de la raison, on ne la contient pas dans les limites indiquées par la

foi, et au-delà desquelles il n'y a que présomption, doute ou scepticisme?

Que deviendra la médecine, si le dogme chrétien n'en vivifie pas les études et ne pénètre pas, plus loin que le scalpel lui-même, pour découvrir et affirmer l'existence du *moi* spirituel et immortel, centre et foyer de tout l'organisme humain?

De même pour la littérature et pour les arts; est-ce que l'esthétique peut exister sans principes certains? Et si ces principes ne sont pas donnés, inspirés par l'Évangile, quel ne sera pas le désaccord, l'embarras et la confusion d'esprit de ces jeunes artistes, auxquels vous mettrez un pinceau ou un ciseau dans les mains, et à qui vous donnerez des principes sur l'art, diamétralement opposés aux maximes chrétiennes? Ils ne sauront quelle inspiration suivre, quelle muse écouter; et le divorce, auquel vous les forcerez, entre l'art et la religion, sera peut-être la mort, et en tout cas l'entrave de leur génie.

C'est ainsi que les Universités catholiques prétendent mettre l'unité dans les âmes : elles veulent les discipliner et les ramener toutes à un même symbole, code suprême des intelligences, règle divine de leur activité et de leur fécondité! Et à ce propos, permettez-moi une comparaison qui rendra ma pensée plus sensible. Il en est de l'enseignement comme d'un rayon de soleil : le prisme le décompose, l'analyse et montre les couleurs diverses dont il est formé; mais dans la nature ce rayon est un; et l'œil, même le plus pénétrant, ne saurait

discerner les nuances différentes qui se confondent en lui.

De la même façon, voulons-nous, mes Frères, rendre sensible l'intime union, qui rassemble toutes les sciences et les rattache étroitement les unes aux autres, sous l'autorité souveraine de la science-maîtresse, c'est-à-dire de la Théologie. Partout ailleurs, l'enseignement offre aux regards de l'esprit je ne sais quoi de fractionné et de heurté, entre les branches diverses dont il se compose : on dirait les éléments mêlés de l'une de ces figures géométriques de bois ou de carton, que l'on donne à composer aux enfants, en guise de jeu, et dont chaque pièce, si elle n'est mise à sa place, ne présente qu'un dessin inintelligible et de bizarres contours.

Et de plus, parce que, d'après une expression aussi vieille que l'humanité elle-même, il y a constamment action et réaction de l'intelligence sur le cœur, ou du cœur sur l'intelligence, nous ne voulons pas nous borner à assurer à nos élèves le bienfait et comme la jouissance de cette harmonie intellectuelle, si favorable aux progrès sérieux de l'esprit; mais nous souhaitons marquer leurs âmes au sceau d'une haute et sereine moralité.

La corruption des mœurs, c'est la fissure invisible par laquelle, selon l'expression si poétique de l'Écriture Sainte, s'échappe et se perd l'eau d'une citerne mal cimentée. En vain nous aurions enrichi nos jeunes gens de tous les dons les plus brillants, en vain les aurions-nous fournis des ressources littéraires ou scientifiques les plus précieuses, tout sera inutile, tout

demeurera infécond et mort, si le cœur est gâté. On verra des commencements, pleins de promesses; on caressera des rêves flatteurs; on entretiendra des illusions trompeuses; et, dans un moment, sous un souffle glacé, ce printemps aura fini, faisant mourir avec lui et le parfum des fleurs et jusqu'à l'espérance des fruits.

Mais ne craignez point, Messieurs, que, sous le prétexte de vous moraliser et de vous apprendre à reconnaître l'unité fondamentale de la science, nous cherchions à étouffer vos généreuses aspirations vers la pleine possession de la vérité. Nous ne prétendons pas commander à des intelligences volontairement abaissées, obscurcies ou comprimées par calcul. Si nous croyons les rênes nécessaires, pour empêcher des coursiers ardents de s'emporter en une course folle et sans issue, nous savons que, dans des mains habiles, les rênes doivent flotter encore, alors même qu'elles sont tenues avec le plus de vigueur. S'il est bon de diriger et de retenir, il serait funeste de contrarier sans motif et d'exaspérer par caprice.

Nous ne voulons pas tuer en vous la spontanéité et l'enthousiasme; nous vous demandons seulement de ne pas vous écarter volontairement du principe souverain, auquel tout doit remonter, et qui est la voix même de Dieu, dans la révélation de son adorable Fils.

Il ne saurait y avoir contradiction entre ces deux lumières : la raison et la Foi. En vous conservant l'une, nous ne serons pas inutiles à l'autre. Elles se soutiennent et s'appuient par une alliance, toujours avanta-

geuse à qui la maintient en soi-même avec jalousie ; et ce serait une étrange folie que de voir une conquête, dans la déclaration d'un divorce absolu entre le dogme révélé et l'intelligence de l'homme. Le suicide n'est pas un progrès, pas plus que la mort n'est un privilége !

II

Un mot maintenant, mes Frères, sur les Universités, considérées comme œuvre de défense sociale. Lorsque l'on parcourt les œuvres de cet illustre évêque, que votre Église regarde avec raison comme sa plus grande gloire dans le passé, on est frappé du caractère militant de son génie. Saint Irénée a toujours été en lutte ; il a toujours combattu. Le regard constamment fixé sur l'erreur, il n'a jamais voulu lui laisser un refuge dans lequel elle pût se cantonner et vivre en paix.

Si l'on tente de ramener à quelques chefs principaux l'enseignement du grand docteur, on est surpris de voir les similitudes qui rapprochent son époque de la nôtre. Déjà, de son temps, il y avait des athées, c'est-à-dire des hommes qui refusaient de croire à l'existence de Dieu ; déjà il y avait des hommes qui niaient la possibilité de la création, et qui, en présence de l'Être bon, en opposition avec lui, mettaient l'être mauvais, la matière éternelle ; ou bien, pour expliquer l'existence du

monde, ils imaginaient je ne sais quelle multitude d'émanations successives, et ainsi préludaient-ils aux négations modernes, à ces audaces de la critique, dont la témérité et le blasphème épouvantent ceux-là même qui en connaissent le mieux la fausseté.

C'était surtout l'origine du mal moral, la lutte entre le devoir ou la vertu et la concupiscence, qui paraissait un problème insoluble. La notion fondamentale du Christianisme était elle-même mise en question. On niait la venue du Christ, on niait au moins l'efficacité de ses exemples, de ses leçons et de sa mort! Et saint Jérôme (1) nous apprend que, déjà, au deuxième siècle de notre ère, entre le Rhône et la Garonne, il y avait eu comme une inondation de manichéens; et que ces peuples, sous l'influence amollissante de leur beau climat, entraînés par leurs passions violentes, avaient adopté avec frénésie les doctrines toutes sensuelles, par lesquelles étaient autorisés ou glorifiés les excès les plus honteux. Le Rhône était alors le chemin naturel par où, de Marseille, en remontait jusqu'à Lyon; malheureusement, avec les marchandises de commerce qu'on faisait naviguer sur ses eaux, les doctrines abominables de Marcion ou de Montan suivaient aussi ses bords, essayant de surprendre les esprits curieux de nouveauté; et parce que Lyon était alors le centre intellectuel de la Gaule, parce que dans ses rues, sur ses

(1) Ep. 53, al. 29, ad Theod. vid. « *Refert Irenæus quod...... Marcus.... gnosticus.... eas partes (Galliæ) per quas Rhodanus et Garumna fluunt, sua doctrina maculaverit.* »

collines affluait la jeunesse des environs pour y étudier les lettres, les sciences ou les arts, saint Irénée put craindre que les erreurs manichéennes, montanistes, gnostiques, ne vinssent séduire et égarer son troupeau.

Voilà pourquoi, à un évêque, né comme lui sur les côtes de l'Ionie, le saint successeur du martyr Pothin envoya et dédia son livre contre les hérésies, l'un des plus étonnants et des plus intéressants monuments de la littérature chrétienne. Qu'est-ce à dire? Sinon que ce premier maître, ce patron principal de l'Université lyonnaise, essaya de défendre son peuple, et, avec son peuple, les infidèles qui y étaient mêlés, contre les monstrueuses conséquences des théories philosophiques et théologiques de son siècle. A sa manière, et selon l'occasion qui lui en était offerte, saint Irénée protégeait l'ordre social, existant de son temps, contre les germes de ruine, renfermés dans les systèmes auxquels la faveur populaire s'attachait d'autant plus qu'ils étaient plus indulgents aux passions mauvaises.

C'est pourquoi il affirmait avec force l'existence de Dieu, le fait de la création, la distinction essentielle du bien et du mal, la nécessité de la vertu, de la lutte et de l'effort, la divinité, la consubstantialité du Verbe, la réalité de l'union hypostatique entre la nature humaine et l'adorable personne du Fils de Dieu, la seconde personne de la Sainte Trinité. Rendez hommage à saint Irénée. C'est son zèle, c'est son éloquence intrépide qui ont protégé vos pères; ce sont les mérites de ce zèle, de

cette intrépidité, qui ont ici contribué à maintenir, à travers les âges, les vraies traditions de la science et de la piété.

Si du second au dix-neuvième siècle vous n'avez point failli à vos croyances, si vous êtes toujours démeurés fidèles à vous-mêmes, vous le devez, en partie, aux fruits séculaires de la prédication de saint Irénée.

Le premier entre les docteurs, saint Irénée a signalé la grandeur de Marie et a prononcé cette phrase tant de fois répétée depuis, que « par l'obéissance de la Vierge Marie, la désobéissance de la vierge Ève a été réparée » (1). C'est lui, par conséquent, qui, l'un des premiers, parmi les Pères, a tourné les regards du peuple chrétien du côté de la Vierge-mère, pour demander et obtenir les secours indispensables à notre faiblesse. A ce titre encore, je suis heureux de voir que saint Irénée a été choisi pour être le patron de notre jeune Université catholique ; car, pour que nous soyons unis dans la doctrine, purs dans nos mœurs, il n'est pas de meilleure protection, il n'est pas d'invocation plus sûre que celles de l'auguste Vierge dont, le 8 septembre de chaque année, Lyon célèbre avec tant de pompe la nativité glorieuse, et qui, depuis dix-sept cents ans, étend sur votre ville, consacrée à son culte, une main si tutélaire.

(1) « *Evæ inobedientiæ nodus solutionem accepit per obedientiam Mariæ.... ut Virgini Evæ virgo Maria fieret advocata.* » Adv. Hæres, III, 22. 4. — V. 19. I.

Ne vous étonnez donc pas, mes Frères, que dans cette Université catholique nous tenions à marcher sur les traces du premier docteur de l'Église des Gaules, et que nous voulions, comme lui, par l'affirmation de l'existence de Dieu, de la création, de l'Incarnation, de la divinité de Jésus-Christ et de toutes les grandes doctrines chrétiennes, placées à la tête de notre enseignement, montrer à nos contemporains où se trouvent, et où se trouvent uniquement, les principes capables de maintenir la société menacée.

Si l'on veut aujourd'hui relever le monde chancelant, lui communiquer une vie nouvelle, le sauver une seconde fois de la décomposition et de la barbarie, il est indispensable de revenir et de le retremper aux mêmes sources qui, autrefois, en le baptisant dans l'innocence, l'avaient purifié et lui avaient permis d'atteindre à ce niveau de grandeur que nous admirons encore. Ce sont les Évêques du vieux temps qui, en prêchant l'Évangile, ont fait la France; si nous voulons remettre les âmes à la hauteur des âmes de ces Gaulois convertis, dont on célèbre avec justice et l'énergie et le mâle caractère, il faut nous inspirer, non pas des enseignements vieillis et usés des druides, mais des leçons de l'Évangile et de Jésus-Christ. La mort stoïque du dernier Vercingétorix n'a pas empêché la chute de la Gaule entre les mains de Rome. Au contraire, les Apôtres Pierre et Paul ont fait sortir des ténèbres de la prison Mamertine le soleil de la grâce et de la vraie liberté!

L'Université catholique sera donc une école de ten-

dresse, de sollicitude maternelle, pour vous, chers Amis; elle sera une digue et un rempart contre le flot des mauvaises doctrines, qui semble voir rompre toutes les barrières et qui sans doute tentera de monter jusqu'à vous. Hélas! Dieu veuille que jamais vous ne prêtiez l'oreille, vous ne fassiez écho à ces prédications désastreuses. Vous entendrez, en tout cas, retentir le bruit des doctrines les plus incendiaires; vous entendrez calomnier et railler la foi, les maximes de la morale chrétienne, le principe vital de l'obéissance et par conséquent de la liberté; vous verrez s'étaler la licence des plus honteuses passions, vous verrez l'évangile de Satan publié tout haut en contradiction avec celui du Sauveur. Hélas! vous verrez les sectateurs de cet évangile se compter par milliers. Mais vous, vous serez la défense, la protection sociale, préparés par la Providence, pour le salut et la paix de l'Europe. Quand les nations affolées, quand les peuples éperdus se demanderont où les a conduits leur prétendue civilisation, établie en dehors du christianisme; quand ils voudront chercher la sécurité disparue, ils viendront auprès de vous pour acclamer de nouveau les principes sans lesquels il ne peut y avoir ni nations heureuses, ni grandeur vraie, ni civilisation féconde.

Oh! que Dieu nous entende, qu'il écoute les vœux que nous faisons monter vers lui; nous voulons, comme il sied à des évêques, faire, sans doute, une œuvre louable et morale; mais Dieu nous préserve de contribuer, ne serait-ce que par un sourire ou par un simple

mot, à une œuvre qui ne serait pas faite, directement ou indirectement, dans la vue de procurer la gloire de l'Évangile. Nous sommes aujourd'hui, comme il y a deux mille ans, comme nous le serons encore dans deux mille ans, les hommes de notre pays, de notre peuple; et, en même temps, nous sommes exclusivement les hommes de l'Église et de Dieu! Pas de contradiction dans ces termes! La Patrie et l'Église ne s'excluent point, quoi qu'on en dise. Il n'est pas de meilleurs citoyens, il n'est pas d'enfants plus dévoués à la patrie, que les catholiques, les prêtres et les évêques. Et quand nous allons à Rome nous incliner avec un si filial respect, devant Celui qu'on se plaît parfois à appeler un « souverain étranger », on ne peut ignorer que nous recevons, avec la bénédiction du Père commun, la mission d'aller dire à notre peuple que nous l'aimons, et que pour lui nous donnerions volontiers notre vie et notre sang. Rome est le centre vivant du monde chrétien! Et c'est à ce centre, que retentissent le mieux les vibrations, éveillées sur les points les plus éloignés de la circonférence universelle.

Que Dieu entende les vœux que nous formons! Que cette Université catholique soit toujours ce que se promettent ses fondateurs, ceux qui se sont dévoués à elle et à son avenir, et ceux qui ont abandonné pour elle la sécurité de leur carrière et les tranquilles certitudes d'une situation officiellement assurée. Oui, jeunes gens, au nom de Dieu, sous les voûtes de cette belle église, consacrée au précurseur du Verbe, fait homme, et à

celui qui a le mieux prêché son Incarnation, promettez à Jésus-Christ de répondre généreusement aux labeurs que l'on entreprend avec une si sainte confiance, pour votre bien et pour la prospérité morale de notre chère France! Ne soyez pas des oisifs et des paresseux; mettez votre gloire, votre probité, votre grandeur à soutenir et à garder intact devant vos examinateurs l'honneur de l'Université à laquelle vous appartenez. Soyez fiers d'être à elle, afin qu'elle puisse à son tour être toujours fière de vous.

Éminence,

Permettez-moi, avant de descendre de cette chaire, de vous saluer dans votre grandeur et dans votre modestie. Vous êtes grand et par votre âge, et par vos vertus, et par vos services, et par la dignité cardinalice qui vous couvre aujourd'hui de son incomparable majesté; laissez-moi vous le dire: Vous êtes grand aussi par l'illustration de l'Église, à la tête de laquelle vous avez été placé. Voyez comme Dieu vous ménage des joies et des gloires, — inattendues de vous, mais d'autant mieux méritées! Il y a trois ou quatre ans, qui vous l'aurait annoncé? Et voilà que les métropoles de Chambéry, d'Aix, d'Avignon sont venues se ranger autour de la vôtre, sans jalousie ni rivalité; avec elles et à la suite de leurs métropolitains sont venus les évêques suffragants de ces siéges séculaires! Ce brillant cortége vous environne avec un empressement unanime; il dépose à

vos pieds un hommage nouveau ; il attache un nouveau fleuron à la couronne archiépiscopale qui ceint votre front.

Si, autrefois, il y eut des disputes de préséance et de juridiction entre Lyon, Arles et Vienne, à l'heure actuelle, elles sont oubliées ; ou, s'il en reste un souvenir, ce souvenir fait éclater davantage la sagesse et la bonté des conduites de Dieu.

L'Église de Marseille est là tout émue, parce qu'elle est la porte par laquelle nous vint jadis la vraie foi, et qu'elle salue l'inépuisable vigueur de cette sève, que dix-huit siècles n'ont pas appauvrie ; et il me semble voir, derrière le docte et doux évêque de Marseille, apparaître, pour protéger, avec lui, l'Université catholique, Lazare, Maximin, Marthe et Madeleine, ces noms enchanteurs, tout embaumés de la poésie ravissante des récits évangéliques.

Voici, à côté de l'Église de Marseille, celle d'Arles, et avec elle, Trophime, Césaire, Hilaire, grands saints et grands évêques, qui se lèvent et secouent la poussière de leurs tombeaux ; ils étendent les mains, ils bénissent l'Université catholique, parce que pour eux, hommes de la doctrine, hommes de la vérité, hommes des anciens Conciles, cette Université est le sein fécond d'où, avec le progrès du temps, sortiront les continuateurs laborieux et éloquents de leurs œuvres.

Voilà aussi l'Église de Vienne la Sainte : elle est représentée par un évêque missionnaire, plein du feu et de l'ardeur apostoliques, et qui reconnaît sans

envie, sur une autre tête que la sienne, le diadème et les titres attachés anciennement à la seconde ville de son diocèse actuel. Et Vienne et son Évêque se réjouissent parce que, maintenant, l'Université catholique de Lyon perpétuera à travers les âges tous les souvenirs et toutes les grandeurs des Avitus, des Mamert et de la longue série de leurs célèbres successeurs !

Pourrions-nous oublier, à l'heure où le Souverain Pontife vient de proclamer saint François de Sales docteur de l'Église, les Évêques de Savoie, unis à nous pour cette fondation ; pourrions-nous surtout oublier l'Évêque d'Annecy, si digne, si vénérable, et tout tremblant d'émotion quand il parle ici de son saint prédécesseur, parce qu'il lui semble retrouver, dans l'atmosphère de cette grande cité, la senteur persistante du parfum de vertu, qu'y a laissé saint François de Sales, en y exhalant son dernier soupir ?

Voici maintenant Valence, fondée par les soins de saint Irénée ; voici Besançon, évangélisé et sanctifié par saint Ferréol et saint Ferjeux, disciples du Docteur Lyonnais ; voici Nimes enfin, qui s'associe à l'œuvre de l'Université catholique, afin que ne périsse jamais la mémoire de ce qu'elle doit à Mgr. Plantier, cet illustre enfant de Lyon !

Oh ! que Dieu entende encore une fois nos vœux, que le ciel et la terre s'unissent pour bénir notre œuvre ! Que l'arbre grandisse et qu'il porte ici-bas les fruits que nous attendons de la bonté de Dieu : la gloire de

l'Église, la consolation de son Chef, le salut de la société et de la patrie. Que tous, après avoir contribué, chacun dans notre sphère et dans la mesure de nos forces, à multiplier ici dans les âmes les véritables enseignements de la Foi, de la révélation et de la raison, nous trouvions, dans ces connaissances et dans ces travaux, l'inspiration et le mobile d'une conduite chrétienne, digne, généreuse et noble, afin que, sanctifiés et honorés ici-bas par la pratique de la vertu, nous méritions, après la mort, d'être couronnés au ciel: c'est la grâce que je vous souhaite à tous avec la bénédiction de NN. SS. les Évêques. Ainsi soit-il.

N° 22.



LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BELLEY

Au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse

Prescrivant

UNE QUÊTE ANNUELLE

Pour

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LYON

Nos Très-Chers Frères,

Une année à peine s'est écoulée depuis le jour où Nous vous faisions connaître la fondation d'une Université catholique à Lyon, par les Évêques de vingt-cinq diocèses du sud-est de la France, depuis Langres et Dijon, jusqu'à Marseille et Alger; et déjà nous avons la consolation de vous annoncer que cette Œuvre repose dès maintenant sur des bases solides, et que, grâce au dévouement personnel des uns, à la générosité des autres et à la foi de tous, son

avenir parait assuré. Des maitres habiles ont répondu à l'appel des Évêques; les chaires sont entourées de nombreux élèves, et des offrandes qui se renouvellent avec les besoins, ont permis d'ouvrir, pour l'année scolaire qui commence, outre la faculté de droit qui a déjà fait ses preuves, les facultés des sciences et des lettres dont l'organisation autorise les meilleures espérances. Ainsi les élèves de l'Université catholique de Lyon pourront désormais, comme ceux des Universités de Paris, de Lille et d'Angers, subir leurs examens devant le Jury mixte.

Que l'*Auteur de tout don parfait* soit béni pour les heureux commencements de cette grande et belle œuvre! Sans doute les besoins de notre époque et les traditions de l'Église suffisaient pour en inspirer la pensée aux Évêques; mais dans les temps si troublés et si incertains que nous traversons, Dieu seul pouvait leur donner le courage de l'entreprendre En effet. N. T.-C. F., à ne voir que le côté terrestre des choses, que peut aujourd'hui par lui-même l'Épiscopat pour l'exécution d'un aussi grand dessein que celui de la fondation d'une Université? Mais il a parlé au nom de Dieu, ne faisant point entendre un autre langage que celui de la foi; aussitôt des hommes de science, de dévouement et d'action, ont généreusement répondu à son appel, et notre Mère la sainte Église a éprouvé une fois de plus qu'il n'est rien qu'elle ne puisse attendre de ses enfants, quand il y va de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Nous vous l'avouons avec simplicité, N. T.-C. F., nous nous plaisons à vous signaler ces progrès rapides de l'Université catholique de Lyon, d'abord parce que nous en espérons les plus heureux fruits pour l'Église et pour la France, mais aussi parce que vous y avez pris une part généreuse dont nous nous faisons un devoir et une joie de vous féliciter. L'Apôtre saint Paul écrivait de Rome, où il était prisonnier, aux fidèles de Philippes : « Je rends grâces à mon Dieu toutes « les fois que je me souviens de vous, priant toujours avec joie pour « vous tous en toutes mes prières, à cause de l'assistance que vous

« avez donnée à l'Évangile de Jésus-Christ, depuis le premier jour « jusqu'à présent : *super communicatione vestra in Evangelio Christi, a « prima die usque nunc* (Philipp. I, 3-5). » C'est aussi notre devoir de prier pour vous, et nous nous en acquittons avec joie, au souvenir de la générosité avec laquelle, en toute circonstance, comme les fidèles convertis par l'Apôtre, vous nous venez en aide pour l'Évangile de Jésus-Christ. Après que, par les œuvres propres à chaque paroisse et dont le spectacle a plus d'une fois réjoui notre cœur, vous avez orné vos églises, favorisé vos écoles, secouru vos pauvres et soulagé vos malades, vous nous venez en aide pour nos Séminaires, vous témoignez de votre dévouement au Souverain Pontife par le Denier de saint Pierre, et dans les associations de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enfance, de saint François de Sales, vous contribuez, par vos dons et vos prières, à la conservation de l'Évangile parmi nous et à sa diffusion jusqu'aux extrémités du monde. Il fallait toute notre confiance en votre foi et en votre charité, pour vous adresser un si pressant appel en faveur de l'Université catholique, pour une œuvre considérable qui exigera des efforts et des sacrifices longtemps renouvelés. Grâces en soient rendues à Dieu, notre confiance n'a point été trompée, et comme l'Apôtre, nous pouvons exprimer notre joie en rappelant ce que vous avez fait si généreusement pour l'Évangile de Jésus-Christ. Comme l'Apôtre aussi, nous comptons sur la persévérance de votre charité, et nous vous disons avec lui : « Nous avons « cette confiance que Celui qui a commencé en vous la bonne œuvre, « la perfectionnera jusqu'au jour de Jésus-Christ : *confidens hoc ipsum, « quia qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet usque in diem Christi « Jesu* (Philip. I, 6). »

Il convient, N. T.-C. F., que nous vous fassions connaître les avantages réservés aux bienfaiteurs de l'Université catholique de Lyon, et les témoignages de gratitude que les Évêques offrent aux chrétiens dévoués qui les aident de leur concours.

1° Une Messe sera célébrée chaque jour dans la chapelle de Fourvières, à l'intention des bienfaiteurs de l'Université catholique de Lyon ;

2° Par un bref en date du 30 janvier 1877, N. S. P. le Pape Pie IX accorde à tous les fidèles qui contribueront, en quelque manière que ce soit, à l'établissement de l'Université catholique de Lyon, une indulgence plénière à l'article de la mort, pourvu qu'après s'être confessés avec une véritable contrition, ils aient reçu la sainte communion, ou, s'ils ne pouvaient le faire, qu'ils aient, se repentant intérieurement de leurs fautes, invoqué dévotement, de bouche autant que possible, ou au moins de cœur, le nom de Jésus ; de plus, chaque année, une indulgence plénière, si, s'étant confessés et ayant communié, ils visitent, le jour de la fête de S. Irénée et de S. Thomas d'Aquin, leur église paroissiale et y prient selon les intentions du Souverain Pontife.

Les avantages temporels offerts aux bienfaiteurs de l'Université ont été déterminés comme il suit, par la réunion épiscopale qui a eu à Lyon, au mois de mars de cette année : « On sera fondateur d'une « Chaire, dit le dispositif de son Éminence le cardinal Archevêque de « Lyon, en s'engageant à verser la somme de cent mille francs ; « fondateur de l'Université, en souscrivant pour la somme de dix « mille francs ; et fondateur d'une Faculté, par le versement d'une « somme de cinq mille francs. »

Les fondateurs d'une Chaire et leurs descendants pourront à perpétuité disposer de deux bourses ; leur nom sera attaché à la Chaire.

Les fondateurs de l'Université pourront disposer de deux bourses, leur vie durant.

Les fondateurs de Faculté disposeront d'une bourse, leur vie durant.

Le bénéfice d'une bourse consiste : 1° dans l'exemption des droits d'inscriptions ; 2° dans l'exemption de la part des droits qui revient à l'Université catholique, dans le cas de l'examen passé devant le Jury mixte.

Or, N. T.-C. F., le produit des quêtes et des souscriptions nous a permis de fonder, au nom du Diocèse de Belley, une Chaire qui portera le nom de saint Anthelme, et fera connaître à tous votre zèle pour cette grande et belle œuvre. A ce titre de fondateur d'une Chaire, le Diocèse a droit à deux bourses qui sont dès maintenant à notre disposition.

La Chaire de saint Anthelme a été fondée, comme nous venons de le dire, avec le produit des quêtes et des souscriptions qui ne donnent pas droit au titre de fondateur de Chaire ou de Faculté. Cette fondation est donc vraiment l'œuvre du Diocèse, car les familles chrétiennes de toutes les classes y ont contribué, selon leur pouvoir. Nous avons vu, en cette circonstance, se reproduire les merveilles de charité qui sont une tradition parmi vous, chez les fidèles comme chez les pasteurs, chez les pauvres qui ont donné de leur nécessaire, comme chez les riches qui ont offert, pour un grand nombre, beaucoup plus que leur superflu. Plusieurs de ces généreux bienfaiteurs ont mis à notre disposition les bourses, au nombre de huit, auxquelles leur donnait droit, pour la vie durant, le titre de fondateur de Faculté. C'est donc dix bourses dont nous pouvons, dès ce moment, disposer en faveur de nos diocésains.

Tels sont, N. T.-C. F., les principaux avantages spirituels et temporels offerts aux bienfaiteurs de l'Université catholique de Lyon. Votre foi vous fera apprécier les faveurs spirituelles que nous vous annonçons ; mais vous ne négligerez pas les avantages temporels qui, pour être d'un ordre inférieur, n'en peuvent pas moins devenir un secours précieux pour des jeunes gens de vrai mérite et de grande espérance. C'est entrer dans les vues de l'Église et seconder ses désirs, que d'ouvrir la voie à des hommes plus abondamment doués des dons de l'esprit que de ceux de la fortune, et qui peuvent, par leurs progrès dans les sciences, servir Dieu et honorer leur pays.

L'œuvre est commencée, elle est en bonne voie et nous pouvons faire reposer sur elle les plus belles espérances ; mais elle n'est point

achevée, et longtemps encore elle exigera de nouveaux sacrifices et de nouveaux dévouements. C'est pourquoi nous réitérons aujourd'hui l'appel général que nous avons adressé, l'an dernier, à toutes les familles chrétiennes de notre Diocèse, et comme la première fois, nous le mettons sous la protection de la Vierge Immaculée. Nous l'adressons même à ceux qui ont donné, s'ils peuvent donner encore, mais plus particulièrement à ceux qui n'ont pas encore pu prendre part à notre bonne œuvre. Ainsi que nous vous l'avons exposé précédemment, et comme vous l'avez compris, cette œuvre nous intéresse tous sans exception, les pauvres autant que les riches, si ce n'est plus, parce qu'il importe à tous qu'il n'y ait pas parmi nous un enfant, un jeune homme, qui ne puisse, s'il veut user des dons de Dieu, devenir en même temps un vrai savant et un vrai chretien.

A ces causes, après en avoir délibéré avec nos vénérables Frères les Chanoines et Chapitre de notre Église Cathédrale, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier.

Une quête sera faite en faveur de l'Université catholique de Lyon, dans toutes les églises paroissiales de notre Diocèse, aux Messes solennelles de la fête de Noël.

Art. 2.

Nous prions de nouveau ceux de nos diocésains qui peuvent prendre une part plus considérable à la fondation de l'Université catholique de Lyon, de nous faire connaître, si déjà ils ne l'ont fait, soit directement, soit par l'intermédiaire de MM. les Curés, le montant de leurs offrandes, de quelle manière et en combien d'années ils se proposent de les verser.

Art. 3.

Un Règlement ultérieur déterminera les conditions selon lesquelles nous attribuerons les bourses qui resteront à notre disposition ; nous pouvons en ce moment en accorder deux pour chacune des quatre années d'un cours de Faculté, en faveur de jeunes étudiants de notre Diocèse, présentés par leurs parents ou MM. les Curés de leurs paroisses, et par MM. les Supérieurs ou Principaux des établissements où ils ont fait leurs études.

Et sera notre présente Lettre pastorale lue et publiée au prône de la Messe paroissiale, dans toutes les églises de notre Diocèse, le quatrième dimanche de l'Avent, veille de la fête de Noël.

Donnée à Belley, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le contre-seing de notre Secrétaire, en la fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, le 8 décembre de l'an de grâce 1877.

† JOSEPH, *Evêque de Belley.*

Par Mandement de Monseigneur :

VALANSIO, *chan. hon., secrétaire.*

Belley, A. SAUZET imprimeur.



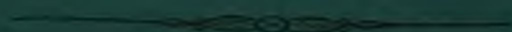
LETTRE PASTORALE

DE

S. E. le Cardinal Archevêque de Lyon, de Nos Seigneurs les Archevêques d'Alger, Aix, Avignon, et de Nos Seigneurs les Evêques de Dijon, Moulins, Grenoble, Belley, Marseille, Tarentaise, Montpellier, Autun, Valence, Nîmes, Digne, Fréjus, Saint-Jean-de-Maurienne, Viviers, Langres, Ajaccio, Nice, Annecy, Oran, Saint-Claude (étant vacants les Siéges de Chambéry et de Gap),

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE LEURS DIOCÈSES,

Pour recommander à leur zèle et à leur charité les Facultés Catholiques établies dans la ville de Lyon.



LYON
J. B. PÉLAGAUD
IMPRIMEUR DE N. S.-P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ
Rue Sala, 58.
1881

LETTRE PASTORALE

DE

S. E. le Cardinal Archevêque de LYON, de Nos Seigneurs les Archevêques d'ALGER, AIX, AVIGNON, et de Nos Seigneurs les Evêques de DIJON, MOULINS, GRENOBLE, BELLEY, MARSEILLE, TARENTAISE, MONTPELLIER, AUTUN, VALENCE, NÎMES, DIGNE, FRÉJUS, SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, VIVIERS, LANGRES, AJACCIO, NICE, ANNECY, ORAN, SAINT-CLAUDE (étant vacants les Sièges de CHAMBÉRY et de GAP),

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE LEURS DIOCÈSES,

Pour recommander à leur zèle et à leur charité les Facultés Catholiques établies dans la ville de Lyon.



NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Quatre ans se sont écoulés depuis le jour où vingt-cinq Archevêques et Evêques, réunis pour fonder l'Université Catholique de Lyon, faisaient appel à votre zèle et à votre charité, et vous demandaient de les seconder dans cette grande entreprise.

Une loi de justice venait enfin de répondre aux vœux unanimes et aux persévérants efforts des catholiques de France. Après plus de

quarante-cinq ans de discussions publiques et de luttes parlementaires, ils avaient rallié à leurs légitimes revendications tous les partisans sincères de la liberté, laquelle, limitée jusque-là aux deux degrés inférieurs de l'enseignement, recevait enfin de la loi de 1875, sinon toutes ses applications logiques et désirables, du moins une suffisante et honorable consécration. L'enseignement supérieur pouvait se constituer, en dehors du monopole de l'Etat, conformément aux droits de la conscience et aux vœux toujours si respectables des pères de famille.

Au lendemain même du jour où cette importante conquête récompensait les efforts du passé et rendait possibles les fondations de l'avenir, une généreuse initiative, bénie par Mgr Ginoulhiac, de savante et pieuse mémoire, secondée et dirigée par son dévoué et sage auxiliaire (1), dotait la ville de Lyon d'une Faculté libre de Droit. C'était comme la première assise du grand édifice qui devait s'élever si rapidement, grâce à l'élan de votre foi et de votre générosité.

A peine, en effet, cette Ecole de Droit était-elle constituée, et avait elle groupé autour d'elle un nombre relativement considérable d'étudiants, que deux autres Facultés étaient établies pour l'enseignement supérieur des Lettres et des Sciences. Dans le courant de l'année 1877, toutes les conditions exigées par la loi de 1875 étant remplies, nous avions la satisfaction bien légitime de donner à l'œuvre naissante le nom d' « Université Catholique de Lyon ». Nous pouvions dès lors, sans présomption comme sans crainte, présenter au Jury mixte les jeunes gens confiés par leurs familles aux savantes leçons et aux sollicitudes vraiment paternelles de nos professeurs. Leurs premiers succès ne firent pas moins d'honneur à la capacité de leurs maîtres qu'à l'impartialité de leurs juges, en même temps qu'ils furent une récompense de leur assiduité au travail et un puissant

(1) Mgr Thibaudier, évêque de Sidonie, aujourd'hui évêque de Soissons.

encouragement pour tous les bienfaiteurs de la nouvelle Université.

Un peu plus tard, en 1878, une Ecole supérieure de Théologie s'ajoutait aux fondations précédentes. Vivante affirmation du caractère profondément catholique de l'enseignement donné dans les trois branches du Droit, des Lettres et des Sciences, l'Ecole supérieure de Théologie reliait visiblement le présent au passé, et faisait revivre le souvenir de ces grandes Ecoles qui avaient jeté un si vif éclat et exercé une si heureuse influence sur l'activité intellectuelle de l'ancienne France.

Contemporaine des dernières années de Pie IX, l'Université Catholique de Lyon, encore au berceau, avait reçu du vénérable et saint Pontife les témoignages de la plus sympathique bienveillance. Son digne successeur, Léon XIII, ne se montra pas moins bien disposé à l'égard de l'œuvre nouvelle ; et, à diverses reprises, ce Pape si zélé pour les progrès de la science fit savoir, soit à l'Eminentissime Cardinal, dans le diocèse et sous le patronage immédiat duquel nos Facultés sont établies, soit au pieux et savant Prélat que nous avons préposé, en qualité de Recteur, au gouvernement de notre Université, quels vœux il formait pour le plein succès de notre entreprise et pour son entier achèvement.

Ainsi, N. T. C. F., ni les bénédictions de Dieu et de son auguste représentant sur la terre, ni l'intelligent et dévoué concours du clergé et des fidèles, dans les diocèses associés pour cette fondation, ne lui ont fait défaut jusqu'à ce jour. Grâce à des secours si précieux, nous avons pu, sans imprudente témérité, fonder successivement trente-cinq chaires, pour la Théologie, le Droit, les Lettres et les Sciences, et constituer ce haut enseignement dans les conditions les plus sérieuses; telles, nous ne craignons pas de le dire, qu'elles pussent défier la critique de nos émules, en nous attirant de plus en plus la confiante et active coopération de nos amis.

Il ne vous sera pas difficile de comprendre, N. T. C. F., qu'une entreprise aussi vaste ne pouvait se créer et s'organiser sans d'é-

normes dépenses. Les frais de premier établissement se sont élevés à un chiffre considérable. La seule installation de notre Faculté des Sciences nous a imposé les sacrifices les plus onéreux ; sacrifices singulièrement compensés d'ailleurs par la réputation qu'elle nous a méritée auprès de tous les nommes compétents, et par les heureux résultats qu'elle nous a déjà permis d'obtenir (1).

A cet égard, nous ne saurions trop vous rappeler combien l'invasion toujours croissante des doctrines positivistes, matérialistes ou athées, dans le domaine des sciences, impose aux catholiques l'obligation impérieuse d'élever une digue capable d'arrêter les ravages de ce torrent dévastateur. Une désolante démonstration commence, hélas ! à s'en faire, sous nos yeux. Déjà nous voyons ce que peut devenir une société, lorsque les principes élémentaires et tutélaires de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, de la sanction finale de la loi morale, sont livrés en proie aux sophismes surexcités par les passions.

Aidez-nous donc, N. T. C. F., à faire un effort plus décisif. Notre œuvre n'est qu'à ses débuts, et c'est parce que nous attendons d'elle de grandes choses, que nous sollicitons hardiment de vous de grands dévouements.

Elle ne sera vraiment complète que lorsque nous aurons pu ajouter, aux Facultés qu'elle possède déjà, cette Ecole libre de Médecine que tant de vœux appellent, et qui répondra à l'une des plus pressantes nécessités de notre temps, en travaillant à écarter de la science médicale le matérialisme qui la déshonorerait s'il parvenait à l'envahir.

Il n'est guère moins urgent, croyez-le bien, de soustraire à ces mêmes fatales influences le haut enseignement du Droit et des Lettres.

(1) Voir pour les détails financiers et pédagogiques la ***note explicative*** qui forme l'appendice de cette Lettre pastorale.

Il est aisé de voir, en effet, où conduirait l'esprit d'irréligion systématique, si le besoin maladif de proscrire le sentiment religieux, sous quelque forme qu'il s'affirme, devenait jamais le motif à peu près unique de modifier les lois. Pour exalter plus librement les droits de l'homme, on travaillerait ainsi sans relâche à saper par la base les droits de Dieu, unique fondement de la responsabilité morale, garantie unique de la paix des consciences, de la prospérité des familles, de la stabilité des Etats.

Quant à la littérature, vous ne pouvez pas ignorer, N. T. C. F., que, suivant les principes dont elle s'inspire, elle devient presque nécessairement un élément de civilisation ou une cause certaine de corruption et de décadence. « Les mauvais entretiens gâtent les mœurs », avait dit un poète antique, cité et approuvé par l'apôtre saint Paul (1). Est-il nécessaire de vous apprendre à quel degré de dévergondage et d'abjection descend, parmi nous, l'art d'écrire, exploité par une presse dont l'audace augmente la popularité, et dont la popularité surexcite l'audace? Romans corrupteurs, apologies éhontées des révolutions les plus criminelles, exploitation quotidienne des instincts les plus vils et les plus méprisables, cyniques appels aux plus détestables passions: n'est-ce pas, hélas! sous ces tristes et menaçants aspects que se présente à nous cette puissance de la littérature à laquelle nous étions redevables de quelques-unes de nos meilleures gloires nationales, tandis qu'à cette heure le génie du mal s'en sert avec le plus désolant succès pour asservir, en les dépravant, nos jeunes générations, et consommer dans le triomphe de la licence la ruine certaine de la liberté?

Gardez-vous donc, N. T. C. F., de penser et de dire que l'établissement de nos Ecoles d'enseignement supérieur ne concerne que le petit nombre des familles assez favorisées des dons de la fortune pour

(1) Φθείρουσιν ἤθη χρῆστα ὁμιλίαι κακάι. (Ménandre.)
Nolite seduci : Corrumpunt mores bonos colloquia mala. (I Cor. xv, 33.)

*

permettre à leurs enfants de suivre les carrières privilégiées de la magistrature, du barreau, de la médecine, de l'enseignement, ou de se consacrer à l'étude indépendante des lettres et des sciences. Nous vous le répétons : il s'agit ici d'un intérêt social, et cette question n'engage rien moins que la résurrection ou la ruine de la France. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas comprendre la portée d'un tel problème, et bien égoïste pour n'en être pas profondément ému.

Nous nous hâtons toutefois d'ajouter, pour l'honneur de notre pays, que dans les diverses régions où l'initiative des Evêques a fondé ces grands centres d'enseignement supérieur, les familles catholiques ne sont pas demeurées indifférentes. Non seulement elles ont contribué par des dons généreux aux dépenses exigées par ces établissements, — elles ont fait mieux encore : elles ont commencé à nous confier leurs fils, et un de nos plus solides motifs d'espérance pour l'avenir vient de la progression satisfaisante que nous constatons, soit dans le nombre des étudiants inscrits pour suivre les cours de nos Facultés libres, soit dans les résultats des examens publics qui consacrent et récompensent leur travail.

Mais l'épreuve, qui est le caractère des œuvres voulues de Dieu, ne pouvait manquer à nos Facultés naissantes.

La loi de 1875, conçue dans un esprit vraiment loyal et libéral, avait à peine commencé d'être appliquée. Une émulation salutaire s'emparait des esprits dans les deux sphères de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre. Les représentants de l'Université de l'Etat convenaient eux-mêmes qu'elle avait tout à gagner et rien à perdre dans un système de concurrence, uniquement fait pour améliorer les méthodes et communiquer aux Professeurs et aux élèves la généreuse ardeur de se devancer les uns les autres dans la carrière des grandes études. Tout le monde constatait que, sans être parfaite, l'institution du Jury mixte donnait une certaine satisfaction aux droits de l'enseignement libre, et n'enlevait rien à la prérogative de l'Etat par rapport à la collation des grades. En un mot, les conditions les meilleures

semblaient environner cet essai de pratique sincère d'une liberté à la conquête de laquelle il avait fallu travailler sans relâche pendant près d'un demi-siècle.

Malheureusement il n'en a pas été ainsi, et nous rappelons ici, sans découragement comme sans amertume contre les personnes, ce qui s'est passé, ce que nul d'entre vous ne peut ignorer.

La loi si équitable de 1875 a été rapportée en partie; le jury mixte a été supprimé ; la gratuité des inscriptions dans les Facultés de l'Etat a entraîné par une conséquence inévitable la gratuité des inscriptions dans nos Facultés libres et nous a tout d'un coup privés de la partie de nos ressources que nous regardions avec raison comme la plus inattaquable, puisqu'elle était la rémunération du travail, et devait grandir avec le succès de notre œuvre et proportionnellement à l'accroissement du nombre de nos élèves. On a été jusqu'à nous enlever ce titre d'*Université* qui n'était en réalité qu'une restitution faite à l'Eglise, première et antique propriétaire de ce titre, première et antique fondatrice de ce haut enseignement.

Nous sortons des scrutins sous lesquels la loi de 1875 a succombé, comme un navire sort d'une tempête violente à laquelle il a dû faire le sacrifice d'une partie considérable de ses voiles, de ses agrès et de ses mâts. — Et cependant, nous n'avons pas fait naufrage. Nos Facultés sont mutilées, mais elles vivent. Les passions mêmes qui leur ont porté les coups les plus violents ajoutent une nouvelle puissance de démonstration à nos précédentes exhortations : oui, en vérité, plus on a voulu faire et plus on a fait de mal au grand enseignement donné, sous le patronage de l'Eglise, à ces jeunes hommes qui, dans dix ans, auront leur juste part d'influence sur les affaires publiques, plus il est d'une évidente nécessité de seconder et de développer cet enseignement ; plus nous avons le devoir d'intéresser sur ce point la conscience des familles; plus nous avons le droit de compter sur leur courageuse et persévérante coopération.

Dieu merci ! les épreuves ne font peur qu'aux lâches et la vaillance

des gens de cœur grandit avec le danger. Quand la lutte devient plus ardente autour d'un drapeau, l'audace de ceux qui l'attaquent provoque l'héroïsme de ceux qui le défendent. Permettez-nous d'espérer, N. T. C. F., qu'il en sera ainsi parmi les catholiques de France, et qu'une fois de plus se réalisera par eux et pour eux la consolante parole de l'Apôtre S. Paul : « *De ces tribulations et de ces épreuves*, « *Dieu nous fera tirer notre profit !* (1) »

Nous n'ignorons pas qu'à cette heure, votre charité est sollicitée et presque surmenée par une multitude d'œuvres : les Ecoles primaires congréganistes à rétablir et à soutenir partout où elles sont supprimées ; les religieux expulsés à aider dans leur dispersion et dans leur exil : ce sont des charges bien lourdes dont le fardeau pèse toujours sur les mêmes épaules. Ce serait un grand malheur, toutefois, et nous osons ajouter une erreur et une faute irréparables, de laisser tomber nos Institutions libres d'enseignement supérieur. L'ennemi essaie d'en avoir raison par la famine dont il semble attendre plus d'efficacité que de la violence. C'est à nous de déjouer cette tactique en continuant de pourvoir aux besoins de ces Institutions, jusqu'à ce que leur avenir soit complètement assuré.

D'un calcul récemment fait par le prêtre intelligent et zélé, auquel l'Eminentissime Cardinal Archevêque de Lyon a spécialement confié, avec l'agrément de l'assemblée des Evêques, une mission que nous pourrions appeler « l'apostolat des souscriptions » en faveur de nos Facultés (2), il résulte que si, dans les vingt-six diocèses (3) associés pour cette grande entreprise, chaque habitant contribuait pour *cinq centimes* par an aux dépenses de nos Facultés catholiques, non-

(1) I. Cor., X, 13.

(2) M. l'abbé Wedrychowski, précédemment vicaire à Saint-Pothin, maintenant exclusivement chargé de quêter pour les Facultés catholiques dans le diocèse de Lyon et dans tous les diocèses de la circonscription où il y sera autorisé par l'Ordinaire.

(3) Le diocèse de Nice fait partie de la région universitaire depuis 1878 seulement.

seulement leurs services annuels seraient assurés, mais nous réaliserions, dans une période de courte durée, les capitaux nécessaires pour une fondation permanente.

Il est vrai que, parmi ces diocèses, quelques-uns ne peuvent nous aider que de leurs prières, et que les populations de quelques autres sont dans un état de pauvreté relative, qui ne nous permet pas d'attendre d'elles un concours bien efficace.

Mais en revanche, dans la plupart des autres diocèses, combien de familles pourraient aisément, sans se réduire à la gêne et en ne s'imposant le sacrifice que d'un peu de superflu, répondre généreusement à notre appel, et nous aider à construire sur de solides fondements cette forteresse scientifique de la Cité de Dieu que nous voudrions rendre inexpugnable aux assauts des enfants des hommes! Déjà, outre les munificences exceptionnelles qui, dans notre circonscription universitaire comme dans le nord et dans l'ouest de la France, ont fourni du premier coup d'importants capitaux de fondation, sans lesquels les dépenses de premier établissement eussent été impossibles, on a pu organiser avec succès, dans la ville et dans le diocèse de Lyon, des souscriptions par annuités, promises pour plusieurs années. Les souscriptions sont mises à la portée de toutes les fortunes, et vont de 25 à 1,000 francs et au-dessus.

Enfin, pour permettre aux petites bourses de ne pas demeurer étrangères à une œuvre d'un intérêt si universellement social et religieux, on a également, dans un certain nombre de paroisses, formé des groupes de dizaines, versant chacune une cotisation annuelle de 20 fr., ce qui fixe au chiffre très-modique de 2 fr. par an la part de chaque souscripteur. Cette forme de souscription peut s'établir facilement partout : dans les paroisses, dans les maisons d'éducation, dans les congrégations pieuses ; et ces dizaines accumulées pourraient à la longue assurer à notre Œuvre des revenus annuels considérables, sans imposer aux souscripteurs d'autre charge que celle d'une très-légère aumône.

Vous le voyez, N. T. C. F., nous ne voulons exclure personne de l'effort collectif auquel nous venons vous convier. Notre désir est, au contraire, d'étendre le plus possible et de mettre à la portée du plus grand nombre, cette coalition pacifique de dévouements et de sacrifices, seule capable de sauver nos institutions naissantes d'enseignement supérieur, et de garantir par elles à la jeunesse de notre pays le triple bienfait d'une éducation virile, patriotique et chrétienne.

Vous comprendrez, N. T. C. F., le langage de vos premiers Pasteurs. Vous ferez honneur à leur confiance. Votre piété, votre zèle, votre charité généreuse sauront répondre à leur appel.

Notre présente Lettre Pastorale sera lue dans toutes les Eglises et Chapelles de nos Diocèses le Dimanche qui en suivra la réception.

En la fête de l'Immaculée-Conception de la très-sainte Vierge, le 8 Décembre de l'an de grâce 1880.

† CARDINAL CAVEROT, *Archevêque de Lyon et de Vienne.*

† CHARLES, *Archevêque d'Alger.*

† AUGUSTIN, *Archevêque d'Aix.*

† FRANÇOIS-EDOUARD, *Archevêque d'Avignon.*

† FRANÇOIS, *Evêque de Dijon.*

† PIERRE, *Evêque de Moulins.*

† AMAND-JOSEPH, *Evêque de Grenoble,*

† PIERRE, *Evêque de Belley.*

† LOUIS, *Evêque de Marseille.*

† CHARLES-FRANÇOIS, *Evêque de Tarentaise.*

† FRANÇOIS-MARIE-ANATOLE, *Evêque de Montpellier.*

† ADOLPHE-LOUIS *Evêque d'Autun, Chalon et Mâcon.*

† CHARLES, *Evêque de Valence.*

† Louis, *Evêque de Nîmes.*

† Ange, *Evêque de Digne.*

† Ferdinand, *Evêque de Fréjus.*

† Michel, *Evêque de Saint-Jean-de-Maurienne.*

† Frédéric, *Evêque de Viviers.*

† Guillaume-Marie-Frédéric, *Evêque de Langres.*

† Paul, *Evêque d'Ajaccio.*

† Mathieu-Victor, *Evêque de Nice.*

† Louis, *Evêque d'Annecy.*

† Etienne, *Evêque d'Oran.*

† César-Joseph, *Evêque de Saint-Claude.*

NOTE EXPLICATIVE (1).

Les 35 chaires établies dans nos Facultés catholiques sont réparties de la manière suivante :

Ecole de Théologie.	6
Faculté de Droit.	16
Faculté des Lettres.	6
Faculté des Sciences	7
Total.	35

A ces 35 chaires sont attachés 41 professeurs, dont 32 titulaires, et 9 suppléants ou chargés de cours.

Le personnel administratif se compose :

Du Recteur, du Secrétaire général, des Secrétaires-adjoints, des Bibliothécaires, des Préparateurs et des Employés inférieurs de nos deux Maisons : Concierges, Appariteurs, Garçons de laboratoire, etc., etc.

(1) Cette note n'est pas destinée à être lue en chaire. MM. les Curés pourront néanmoins, s'ils le trouvent utile, en communiquer les détails à leurs paroissiens.

A la somme de tous ces traitements, qui est déjà considérable, il faut joindre la somme des frais généraux : éclairage, chauffage, service des eaux, menues dépenses, entretien, réparations ; et celle des frais particuliers qu'exige le fonctionnement de chaque Faculté : achat d'objets, d'appareils nouveaux, nécessaires à l'enseignement supérieur, entretien des collections, des bibliothèques, des laboratoires, frais de manipulation pour la chimie, la physique, l'histoire naturelle, etc.

On ne sera pas surpris, après ces détails, que malgré la sévère économie qui préside à toutes nos dépenses, notre budget dépasse, chaque année, le chiffre de *trois cent mille* francs.

Ces dépenses sont faites avec le plus grand soin et la plus exacte vigilance par la *Société civile*, constituée avec l'approbation de tous les Evêques de notre région universitaire, suivant acte du 30 avril 1877. Cette Société est propriétaire de tous les biens meubles et immeubles. Elle a qualité pour recevoir et quittancer toutes sommes, accepter tous legs, donations et offrandes, dresser les budgets et régler les comptes. Elle présente, chaque année, le compte rendu de ses opérations à l'Assemblée générale des Evêques.

La somme totale des souscriptions et des offrandes recueillies jusqu'à ce jour depuis l'origine de la fondation, s'élève à près de trois millions.

Cette somme, quoique considérable, est bien loin néanmoins de pouvoir suffire au service normal d'une Institution qui renferme déjà quatre branches distinctes de l'Enseignement supérieur, et pour laquelle on a dû dépenser, en frais de premier établissement, plus de 600,000 fr.

Ce simple exposé peut suffire pour montrer combien la charité des Catholiques a besoin de continuer à être généreuse, s'ils veulent que la grande œuvre fondée par leurs libéralités puisse se soutenir et se

développer suivant les nécessités de la lutte engagée entre l'Enseignement chrétien et l'Enseignement incrédule.

Comme justification du nouvel appel qui est fait à leur dévouement, nous emprunterons à nos comptes rendus scolaires quelques chiffres qui montreront que les sacrifices accomplis trouvent déjà une compensation dans les résultats obtenus, et permettront d'en espérer une plus grande encore en échange des sacrifices futurs.

La Faculté de Droit, établie la première, comptait en 1875-1876, 74 étudiants. Le chiffre moyen des années suivantes a été de 150 à 160.

Au mois de novembre 1879, les étudiants nouveaux qui entraient en première année, étaient au nombre de 38. Ils sont, cette année, au nombre de 42. Nous avons 34 Licenciés qui suivent nos cours de Doctorat. Jamais nous n'avions eu une rentrée d'étudiants nouveaux si nombreuse, ni un chiffre aussi élevé d'étudiants se préparant au grade de Docteur.

La proportion des succès scolaires dans les examens n'a pas cessé de suivre une progression ascendante. Elle était, pour 1875-1876, de 68 %, elle a été, pour 1879-1880, de 79 %.

L'année dernière, en effet, sur 165 candidats qui se sont présentés aux examens de Droit, 131 ont été reçus. Non seulement le chiffre des réceptions a été plus élevé, mais le nombre des boules blanches, c'est-à-dire des notes *très-bien*, a été plus considérable.

La conclusion irréfutable et consolante qui ressort de ces chiffres, c'est que le niveau des études s'est successivement élevé.

Notre Faculté des Lettres a présenté aux examens de Licence, dans ces deux dernières années, 15 étudiants ; 12 ont été reçus Licenciés.

Dans la même période, notre Faculté des Sciences a présenté 7 candidats à la Licence. Tous les 7 ont été reçus.

Enfin 7 certificats d'aptitude à la Licence en Théologie, et autant de certificats d'aptitude à la Licence en Droit canonique sont venus récompenser les efforts des jeunes ecclésiastiques qui, après avoir terminé leurs études dans les grands séminaires, ont été envoyés par leurs Evêques à nos Cours supérieurs de Théologie et de Droit Canon, pour se perfectionner dans la science sacrée, et se rendre plus capables de défendre avec succès la doctrine catholique contre les assauts de la libre-pensée et de la fausse science.



LYON. — J. B. Pélagaud, imprimeur de N. S.-P. le Pape et de l'Archevêché, rue Sala, 58. — 1881.

